

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 V 380** Vœu en faveur d'un plan piéton.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la volonté de la majorité municipale de promouvoir des modes de déplacements alternatifs afin de faire de Paris une ville plus apaisée et pour lutter contre la pollution liée aux transports carbonés ;

Considérant les actions de la Ville de Paris pour promouvoir des zones plus accessibles aux piétons : opération « Paris respire », zones de rencontre, expérimentation de nouveaux marquages au sol, aménagements des places parisiennes et des berges de Seine ayant notamment pour objectif un meilleur accès à l'espace pour les piétons ;

Considérant les bienfaits de la marche, activité ouverte à tous, même au public plus fragile, pour la santé et le bien-être mais aussi pour la qualité de vie en termes d'ambiance urbaine et de vitalité commerciale ;

Considérant que la marche est le moyen de locomotion le plus utilisé dans Paris intra-muros et représente 61% des déplacements ;

Considérant les nombreux obstacles rencontrés par les Parisiens sur le réseau de trottoirs de la ville d'autant plus dommageables pour les personnes à mobilité réduite ;

Considérant l'ambition de la Ville pour promouvoir des modes de transports respectueux de l'environnement comme l'a prouvé la présentation d'un programme vélo pluriannuel ;

Considérant la délibération 2015 DVD 238 qui propose la réactivation de la Commission extra-municipale des déplacements et de l'espace public, et qui indique que la première séance de la commission sera consacrée aux piétons ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du Groupe RGCI,

Se prononce en faveur de :

- l'élaboration d'un plan piéton, dont les modalités seront discutées en Commission extra-municipale des déplacements et de l'espace public,
- un plan piéton proposant des actions en matière de désencombrement des trottoirs, de marquage au sol, d'accessibilité pour les différents publics (politique enfance, jeunesse, personnes âgées, égalité hommes/femmes...), de reconquête d'espaces délaissés et/ou mal sécurisés, de promotion de la marche dans les actions d'éducation à la santé,
- l'étude des modalités de construction d'un « réseau vert », maillage permettant d'explorer toute la ville à pied sans rupture urbaine,
- la présentation de ce plan piéton en Conseil de Paris en 2016.